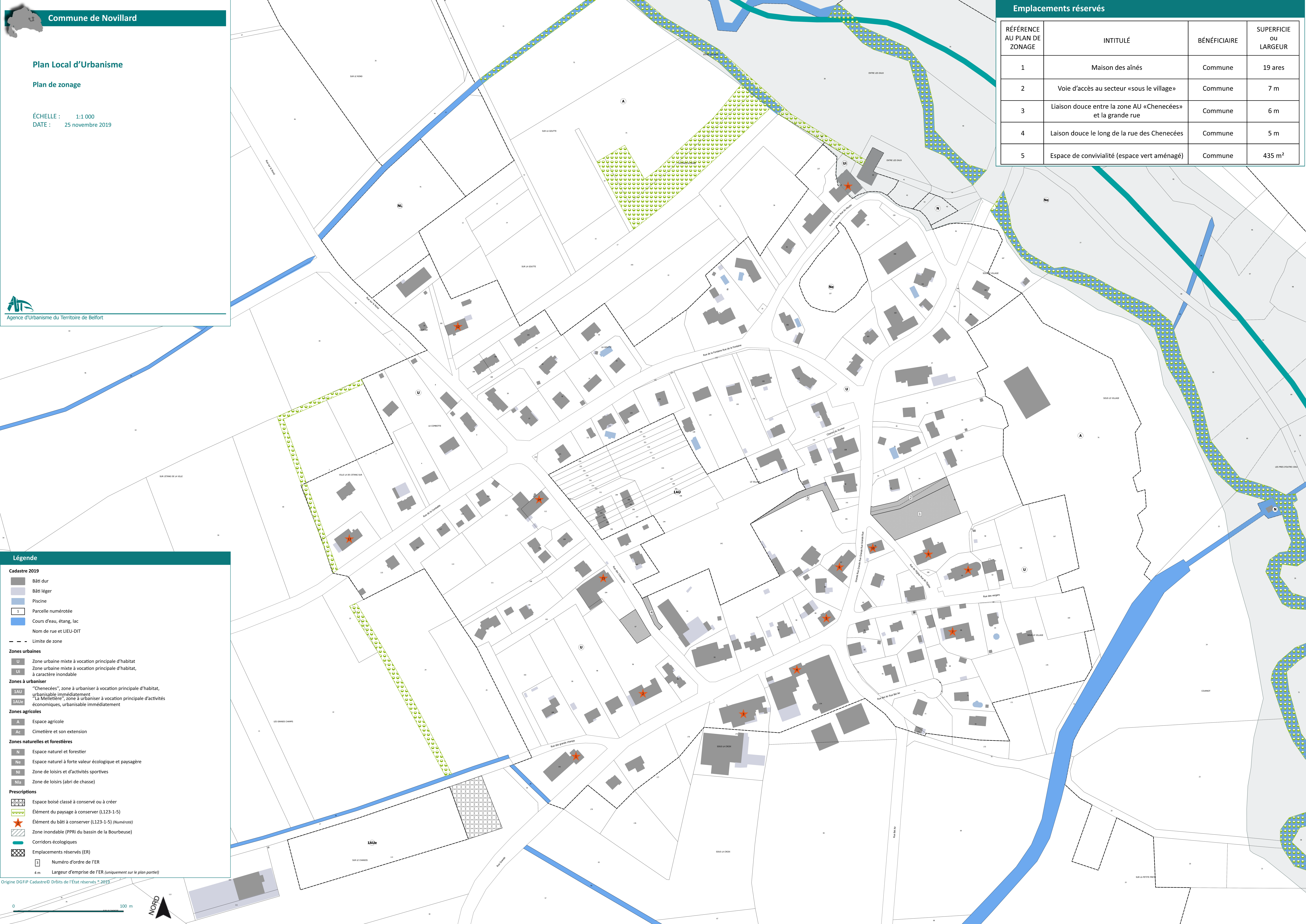






Commune de Novillard

Plan Local d’Urbanisme

Plan de zonage

ÉCHELLE : 1:1 000

DATE : 25 novembre 2019



Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort

Emplacements réservés			
RÉFÉRENCE AU PLAN DE ZONAGE	INTITULÉ	BÉNÉFICIAIRE	SUPERFICIE ou LARGEUR
1	Maison des aînés	Commune	19 ares
2	Voie d'accès au secteur «sous le village»	Commune	7 m
3	Liaison douce entre la zone AU «Chenecées» et la grande rue	Commune	6 m
4	Liaison douce le long de la rue des Chenecées	Commune	5 m
5	Espace de convivialité (espace vert aménagé)	Commune	435 m²

Légende

Cadastre 2019

 Bâti dur

 Bâti léger

 Piscine

 Parcelle numérotée

 Cours d'eau, étang, lac

Nom de rue et LIEU-DIT

 Limite de zone

Zones urbaines

 Zone urbaine mixte à vocation principale d'habitat

 Zone urbaine mixte à vocation principale d'habitat, à caractère inondable

Zones à urbaniser

 "Chenecées", zone à urbaniser à vocation principale d'habitat, urbanisable immédiatement

 "La Meilletière", zone à urbaniser à vocation principale d'activités économiques, urbanisable immédiatement

Zones agricoles

 Espace agricole

 Cimetière et son extension

Zones naturelles et forestières

 Espace naturel et forestier

 Espace naturel à forte valeur écologique et paysagère

 Zone de loisirs et d'activités sportives

 Zone de loisirs (abri de chasse)

Prescriptions

 Espace boisé classé à conserver ou à créer

 Élément du paysage à conserver (L123-1-5)

 Élément du bâti à conserver (L123-1-5) (Numéroté)

 Zone inondable (PPRI du bassin de la Bourbeuse)

 Corridors écologiques

 Emplacements réservés (ER)

 Numéro d'ordre de l'ER

4 m Largeur d'emprise de l'ER (uniquement sur le plan partiel)

0

100 m

NORD

